

Nombre de Conseillers en exercice : 13  
Nombre de Conseillers présents : 9  
Nombre de Conseiller absent : 2  
Pouvoirs : 1  
Date de la Convocation : 13/04/23  
Date d'affichage : 13/04/23

Je certifie le présent document  
conformément à la loi n° 2011-1075  
en vigueur, pour avoir été transmis à  
Monsieur Le Préfet, qui en a accusé  
réception le :  
et notifié ou publié le :

22 504 53  
Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le 19/04/2023

ID : 001-210101366-20230419-230335-DE

## Compte rendu sommaire du Conseil Municipal Séance du Mercredi 19 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline, M GABILLET François, TEPPE Sébastien, GONNARD Pierre, DREYFUS Eric et VARLET Geoffrey.

Étaient excusés : WEBER Corinne a donné procuration à M GONNARD Pierre,

Était absente : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice et DUFRESNE Anna-Maria

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

### Délibération n°230335 : Contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Populaire à hauteur de 60 000 euros

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la commune de Cruzilles-lès-Mépillat peut ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat. Les tirages de crédit s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet. Après études des offres reçues, la proposition de la Banque Populaire ci-dessous apparaît la plus intéressante :

Prêteur : Banque Populaire  
Emprunteur : Commune de Cruzilles-lès-Mépillat  
Nature : Ligne de trésorerie  
Montant Maximum : 60 000 €  
Durée maximum : 12 mois  
Taux d'intérêt taux fixe, 3.750 %  
Paiement des intérêts : trimestriel  
Frais de dossier : 100 €  
Intérêt 2 250 €

Ainsi,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Considérant la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie compte-t  
commune de Cruzilles-lès-Mépillat et du décalage constaté en  
perception des recettes,

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le 19/04/2023

ID : 001-210101366-20230419-230335-DE

Après en avoir délibéré, à 9 voix et une abstention, le Conseil Municipal :

Approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Populaire avec les conditions mentionnées ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier,

Autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit,

La Secrétaire  
Noëlle MARMIER



Pour extrait certifié conforme,

Le 19 avril 2023

Le Maire,  
Dominique BOYER

